



## **cour commune utilisée journallement par le voisin à titre gratuit**

Par **tieble**, le **25/01/2021** à **12:20**

Bonjour, notre voisin utilise journallement notre cour , afin de rentrer et sortir ses voitures .

la cour d'appel lui a reconnu un droit de passage , suite à une cour commune stipulée dans des actes remontant à 32 ans .

avons nous le droit de réclamer une indemnité au voisin au titre de l'utilisation de cette servitude de passage ( son garage est enclavé ).

peut-on mettre en cause le notaire qui n'a pas voulu rechercher , malgré notre demande précise , la vérité sur cette servitude .

merci d'avance